

Les aides aux personnes en difficulté

Cette fiche recense les organismes sociaux et les associations qui œuvrent en direction des personnes en difficulté et qui permettent, grâce à leurs actions et au versement de certaines aides financières, de faire face à l'urgence et de lutter contre l'exclusion.

ALLIER

Sommaire

- I- LES PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES
- II- RSA - CUI
- III- LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)
- IV- LES SOINS GRATUITS
- V- LE SAMU SOCIAL
- VI- OU DORMIR ?
- VII- L'INSERTION PAR LE LOGEMENT
- VIII- LES ASSOCIATIONS AU SERVICE DES PERSONNES EN DETRESSE
- IX- AUTRES FORMES D'AIDES
- X- LES ORGANISMES D'AIDE AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

I- LES PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES

Des aides financières sont versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de son domicile et concernent plus particulièrement les familles défavorisées.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ALLIER (CAF)

9-11 rue Achille Roche
03013 MOULINS CEDEX
Tél : 0 820 25 03 10
Fax : 04 70 48 60 65
Web : <http://www.allier.caf.fr>
Du lundi au vendredi 8 h 30 à 16 h 30
Tél : 0 820 25 03 10

. les différentes prestations : les prestations pour élever les enfants (la prestation d'accueil du jeune enfant, la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base, le complément de libre choix du mode de garde, ...), les prestations liées au logement (allocation de logement sociale, aide personnalisée au logement, prêt à l'amélioration de l'habitat, ...), les allocations familiales, l'allocation de rentrée scolaire, les prestations particulières (le revenu minimum d'insertion, allocation de parent isolé, allocation aux adultes handicapés, ...)

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

59 rue Benoist d'Azy
03100 MONTLUÇON
Tél : 0 820 25 03 10
Web : <http://www.allier.caf.fr>
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16H30

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Immeuble l'Arlequin
6 place Charles De Gaulle
03200 VICHY
Tél : 0 820 25 03 10
Web : <http://www.allier.caf.fr>
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Un Centre Communal d'Action Sociale existe dans chaque commune. Ses interventions varient selon l'analyse des besoins sociaux de la population et selon ses moyens financiers. Le rôle des communes en matière d'action sociale a augmenté très fortement. Les CCAS jouent un rôle majeur dans les actions de lutte contre la pauvreté et les difficultés de la vie. Il s'agit le plus souvent de secours d'urgence sous la forme de bons d'achat, d'aide alimentaire directe, de bons de transport ou encore d'aide financières remboursables ou non.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Esplanade des Anciens Combattants, rue Francisque Driffort
03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER
Tél : 04 70 58 43 80
Fax : 04 73 58 87 22
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 -
Mardi de 8 h 30 à 18 h

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

4 rue Lavoisier
03800 COMMENTRY
Tél : 04 70 09 70 70
Fax : 04 70 09 70 79
Email : accueil.cycas@orange.fr
Web : <http://www.ville-commentry.fr>

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

8 rue du Président Wilson
03300 CUSSET
Tél : 04 70 30 51 74
Fax : 04 70 30 51 71
Email : emmanuelle.picarle@ville-cusset.fr
Web : <http://www.ville-cusset.fr>
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Place Jean Jaurès
03100 MONTLUÇON
Tél : 04 70 02 55 91
Fax : 04 70 02 55 89
Web : <http://www.mairie-montlucon.fr>
Du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h sauf jeudi de 10 h à 12 h

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

21 rue d'Alsace
03200 VICHY
Tél : 04 70 97 18 50
Fax : 04 70 97 18 70
Email : ccas@ville-vichy.fr
Web : <http://www.ville-vichy.fr>
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, sauf le jeudi matin (accueil téléphonique) et vendredi jusqu'à 16h

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)

11 rue Joliot Curie
03630 DÉSSERTINES
Tél : 04 70 02 34 48
Fax : 04 70 28 45 35
Email : ccas-desertines@wanadoo.fr
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Sésame
1/3 rue Berthelot
03000 MOULINS
Tél : 04 70 48 51 47
Fax : 04 70 48 51 51
Email : ccas@ville-moulins.fr
Web : <http://www.ville-moulins.fr>

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

25 bis place Jules Ferry
03400 YZEURE
Tél : 04 70 48 53 49
Fax : 04 70 48 53 01
Email : solidarite@ville-yzeure.com
Web : <http://www.ville-yzeure.com/>

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALLIER

Hôtel du département
1 avenue Victor Hugo - BP 1669
03016 MOULINS CEDEX
Tél : 04 70 34 40 03
Fax : 04 70 34 40 04
Email : cginfo@cg03.fr
Web : <http://www.allier.fr>

Service des actions sociales et de santé

. le conseil général de l'Allier a décentralisé ses services en créant des unités d'action sociale (UTAS). L'UTAS est un relais pour les travailleurs sociaux mais c'est aussi un service ouvert au public

II- RSA - CUI**Le Revenu de Solidarité Active (RSA) :**

Le RSA entre en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine. Il remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.

Il est également versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont limités. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale.

L'état et les départements s'associent pour mettre en place cette nouvelle prestation. Le RSA est versé par les Caisses d'allocations familiales ou les Caisses de mutualité sociale agricole.

Source : <http://www.rsa.gouv.fr>

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) :

Depuis le 1er janvier 2010 est entré en vigueur le nouveau " Contrat Unique d'Insertion " (CUI) créé par la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008. Ce contrat prend la forme, dans un cadre rénové, du Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand.

Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il donne lieu à une convention conclue entre l'employeur, le salarié et, selon le cas, Pôle emploi agissant pour le compte de l'Etat, ou le président du Conseil Général.

Source : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr>

III- LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

Le **FAJ** est destiné aux 18/25 ans qui connaissent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. C'est une aide ponctuelle et individuelle. Le versement de l'aide est subordonné à l'élaboration d'un projet d'insertion (suivre une

formation professionnelle, passer le permis de conduire, BAFA, accéder à un logement ou à des soins ...).

La demande de FAJ s'effectue par le jeune lui-même avec le soutien d'un travailleur social appelé référent. Le référent se trouve dans les missions locales, les CCAS. Il aide le jeune à élaborer son projet et à formuler sa demande. Ensuite, le dossier est examiné par un comité d'attribution qui se réunit tous les 15 jours.

IV- LES SOINS GRATUITS

1) La couverture maladie universelle (CMU)

En fonction de votre situation, plusieurs dispositifs existent pour couvrir partiellement ou en totalité vos dépenses santé.

La **CMU de base** permet à tous les résidents en France de bénéficier des prestations en santé couvertes par les régimes d'assurance maladie obligatoires. Mais ces régimes ne prennent pas en charge la totalité des dépenses de santé engagées.

La **CMU complémentaire**, attribuée sous conditions de ressources, est une sorte de complémentaire santé gratuite qui prend en charge ce qui n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie obligatoire.

L'**aide complémentaire santé** est une aide attribuée elle aussi sous conditions de ressources : le plafond CMU + 20 %. Elle vous permet d'acquérir une couverture complémentaire en matière de santé auprès d'un organisme complémentaire de votre choix (mutuelle, institution de prévoyance, assurance). L'aide sera versée directement à cet organisme qui la déduira du prix de votre contrat.

Dans des situations très particulières, l'**Aide Médicale de l'Etat** peut également prendre en charge certaines dépenses de santé.

Source : <http://www.cmu.fr>

2) Où se soigner ?

- Les soins d'urgence, vaccinations, accompagnement à la démarche de soins

CENTRE HOSPITALIER DE MONTLUÇON

18 avenue du 3 mai 1945 - BP 1148
03113 MONTLUÇON CEDEX
Tél : 04 70 02 30 30
Fax : 04 70 05 97 48
Email : hospital@ch-montlucon.fr

CENTRE HOSPITALIER DE MOULINS-YZEURE

10 avenue du Général De Gaulle - BP 609
03006 MOULINS CEDEX
Tél : 04 70 35 77 77
Fax : 04 70 35 77 99
Email : direction@ch-moulins-yeure.fr
Web : <http://www.ch-moulins-yeure.fr>

CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

Boulevard Denière - BP 2757
03201 VICHY CEDEX
Tél : 04 70 97 33 33
Fax : 04 70 97 33 03
Web : <http://www.ch-vichy.fr>

- Les soins spécialisés

CENTRE DE CURE AMBULATOIRE EN ALCOOLOGIE (CCAA)

30 rue des Rémoleurs
03100 MONTLUÇON
Tél : 04 70 05 56 29
Fax : 04 70 05 41 19
Email : camontlucon@anpa.asso.fr

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30 - jeudi ouverture à 10 h

. accompagnement médico-social pour les personnes en difficulté avec l'alcool et le tabac : orientation, conseil, soins ambulatoires, suivi psychologique et médical des patients, soins d'après cure, soutien de la famille, accompagnement social, ...

. propose un accueil, une écoute, des consultations gratuites en alcoologie. Ce suivi est assuré par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé

. rôle d'information et de prévention

CENTRE DE PLANIFICATION

Centre hospitalier de Montluçon
18 avenue du 3 mai 1945 - BP 1148
03113 MONTLUÇON CEDEX
Tél : 04 70 02 30 46
Email : hospital@ch-montlucon.fr

LA PASSERELLE

Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

16 avenue Jules Ferry

03100 MONTLUÇON

Tél : 04 70 09 91 05

Fax : 04 70 05 33 74

Email : la-passerelle2@wanadoo.fr

Lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, mercredi de 9 h à 12 h, vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

. structure ouverte à toute personne (mineure et majeure) désireuse d'aide, de soutien et d'écoute, concernant des difficultés en lien avec la drogue et la dépendance. Usagers de drogues, familles et professionnels sont reçus dans le cadre des permanences libres ou RDV

. initialisations méthadone en partenariat avec les officines du bassins Montluçonnais et mise en place d'un programme d'échange en pharmacie autour de kits d'injection ou de sniff gratuit

CENTRE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)

Spécialisé en Toxicomanie et Addictions sans produits

10 rue Georges Lucien Perrichon

03000 MOULINS

Tél : 04 70 20 11 42

Fax : 04 70 46 12 95

Email : csapa@ch-moulins-yzeure.fr

Lundi, mardi, et vendredi de 9 h 30 à 17 h, mercredi de 10 h 30 à 18 h

. le centre assure en ambulatoire des missions d'accueil et de prise en charge des personnes ayant une consommation à risque ou un usage nocif de substances classées comme stupéfiants, ou souffrant d'addiction sans produits (cyber addiction, jeu pathologique...)

. consultations médicales, soins : évaluation de la demande, réalisation et accompagnement du sevrage ambulatoire, liaison avec les services hospitaliers, soutien psychothérapeutique spécifique, orientations médicales

. entretiens sociaux et psychothérapeutiques : accompagnement social personnalisé, orientation et suivi individualisé des personnes dans différents lieux, démarches sociales, travail d'écoute et de soutien

. réduction des risques : échanges de matériels stériles (seringues, Kit Snif, stérifilt) préservatifs

. dépistage et vaccinations

. consultations familiales

. consultation spécifique "Cannabis" est également mise en place principalement le mercredi.>

. intervention en milieu carcéral

. les soins sont gratuits et l'anonymat est respecté

CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)

19 rue Delorme

03000 MOULINS

Tél : 04 70 44 91 20

Fax : 04 70 20 25 81

Email : camoulins@anpa.asso.fr

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

. accompagnement médico-psycho-social pour les personnes en difficulté avec l'alcool, le tabac ou autres addictions : orientation, conseil, soins ambulatoires, suivi psychologique et médical des patients, soins d'après cure, soutien de la famille, visites à domicile, accompagnement social, ...

. propose un accueil, une écoute, des consultations gratuites en alcoologie. Ce suivi est assuré par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé

. rôle d'information et de prévention

ASSOCIATION ALIÉ (CHRS)

11 Place Jean Epinat - BP 12 244

03202 VICHY CEDEX

Tél : 04 70 31 44 88

Fax : 04 70 31 09 75

Email : direction@association-alie.com

. SASPP (Service d'Accueil et de Santé Public) : consultations médecin généraliste, psychologue, du lundi au vendredi sur RDV uniquement et sur orientation par un service social

ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE (ANPAA 03)

Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

14 rue de Flandre

03200 VICHY

Tél : 04 70 32 77 23

Fax : 04 70 32 77 27

Email : cavichy@anpa.asso.fr

Web : <http://www.anpaa.asso.fr>

Sur RDV - Lundi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 - Mardi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h - Mercredi de 8 h à 14 h et de 14 h 30 à 16 h 30 - Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 19 h - Vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

. accompagnement médico-social pour les personnes en difficulté avec l'alcool et addictologie : orientation, conseil, soins ambulatoires, suivi psychologique et médical des patients, soins d'après cure, soutien de la famille, visites à domicile, accompagnement social, ...

. propose un accueil, une écoute, des consultations gratuites en alcoologie et diététique. Ce suivi est assuré par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé

. rôle d'information et de prévention

CENTRE D'ACCUEIL ET DE PRÉVENTION POUR ADOLESCENTS EN DÉTRESSE (CAPADO)

1 rue des Fleurs
03200 VICHY
Tél : 04 70 97 15 90
Fax : 04 70 97 15 91

Email : ch.vichy.capado@wanadoo.fr

. Unité fonctionnelle du Service Psychiatrique de l'enfant et l'adolescent de l'Hopital
. accueil, orientation, information et documentation
. soins : soutien, consultations médicales, psychothérapie
. insertion : suivi socio-éducatif

- Info sida

CENTRE DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT (CDAG)

Centre médicaux social
16 rue Hector Berlioz
03100 MONTLUÇON
Tél : 04 70 03 89 77
Fax : 04 70 03 89 77
Email : hopital@ch-montlucon.fr
Lundi et mercredi de 14 h à 16 h

CENTRE DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT (CDAG)

Centre hospitalier de Moulins-Yzeure/Pavillon Mercier 1er
10 avenue du Général De Gaulle - BP 609
03006 MOULINS CEDEX
Tél : 04 70 20 88 00
Fax : 04 70 35 79 63
Email : direction@ch-moulins-yezeure.fr
Web : <http://www.ch-moulins-yezeure.fr>
Lundi de 17 h à 18 h 30 - mercredi de 14 h 30 à 16 h 30 - samedi de 9 h à 11 h

AIDES - DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE PUY-DE-DÔME/ALLIER

Relais Allier
7 rue Voltaire
03200 VICHY
Tél : 04 70 31 72 00
Fax : 04 70 98 40 66
Email : aidesallier@aides63.org
Web : <http://www.aides.org>

Mercredi de 14 h 30 à 16 h (sauf le dernier du mois)
. réduire les risques de contamination par le VIH, l'hépatite B et C, liés à l'injection de drogues par voie intraveineuse en favorisant l'échange de seringues

CENTRE DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT (CDAG)

Centre hospitalier de Vichy
Boulevard Denière - Bât 7 - BP 2757
03207 VICHY CEDEX
Tél : 04 70 97 33 23 (Secrétariat)/04 70 97 13 30 (Répondeur)
Fax : 04 70 97 22 63
Web : <http://www.ch-vichy.fr>
Lundi de 14 h 30 à 16 h 30 et mercredi de 17 h à 19 h

V- LE SAMU SOCIAL

Le SAMU social : Son numéro de téléphone est le 115. Il est gratuit et fonctionne toute l'année 24 h/24. Il vous informe sur les possibilités d'hébergement d'urgence, les lieux pour un repas, les structures de soins.

VI- OU DORMIR ?

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

4 rue Lavoisier
03800 COMMENTRY
Tél : 04 70 09 70 70
Fax : 04 70 09 70 79
Email : accueil.cccas@orange.fr
Web : <http://www.ville-commentry.fr>

. gestion de logements d'insertion et logement d'urgence avec mesures d'accompagnement par un travailleur social

VILTAÏS - RÉSIDENCE.COM

30 rue de la République
03600 COMMENTRY
Tél : 04 70 64 63 50
Fax : 04 70 64 61 98
Email : residence.com@viltais.eu
Web : <http://www.viltais.net>

Du lundi au jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h - vendredi de 9 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h

ASSOCIATION DE GESTION ALBERT THOMAS (AGAT)

89 avenue Albert Thomas
03100 MONTLUÇON
Tél : 04 70 29 03 03
Fax : 04 70 29 03 03
Email : agatfoyer@aol.com

Accueil de 8 h à 19 h

. résidence sociale : bureau 8 h à 12 h du lundi au vendredi. Accueil d'urgence permanent : accueil, logement et accompagnement social des jeunes en difficulté, apprentis, étudiants. Une convention avec le juge d'application des peines permet l'accueil et l'accompagnement social de personnes en peine TIG ou après détention de longue durée

. Maison Relais : bureau et accueil du lundi au vendredi de 9 h à 12 h. Logement et accompagnement de jeunes, de personnes handicapées ou socialement inaptes à un logement social. La maison relais est destinée au logement avec accompagnement social de haut niveau pour personnes en situation d'exclusion du logement social

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE DE MONTLUÇON (CHRS)

20 bis avenue du Cimetière de l'Est
03100 MONTLUÇON

Tél : 04 70 08 42 00

Fax : 04 70 08 42 09

Service administratif

91 boulevard de Courtais

Tél : 04 70 29 84 27

. Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) - Abri de nuit - Urgence sociale - Accueil de jour : lieu d'accueil en journée s'adresse en priorité aux personnes SDF ou dispositif 115, personnes en situation de grande précarité. Aides aux premiers besoins - Service d'Accueil et de Santé Publique de Proximité (SASPP) - Appui Social Lié au Logement (ASLL) - Atelier Santé Utile (ASV)

. public : personnes isolées ou des familles avec ou sans enfants en grave difficulté économique, familiale ayant des problèmes de logement, de santé et globalement des difficultés d'insertion

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Sésame

1/3 rue Berthelot

03000 MOULINS

Tél : 04 70 48 51 47

Fax : 04 70 48 51 51

Email : ccas@ville-moulins.fr

Web : <http://www.ville-moulins.fr>

. 5 appartements d'urgence T1 bis meublés

. durée d'accueil est de 6 mois maximum

. suivi social

FOYER RÉSIDENCE LE TREMPLIN (FJT)

60 rue de Bourgogne

03000 MOULINS

Tél : 04 70 35 42 00

Fax : 04 70 35 42 69

Email : fjt.letremplin@wanadoo.fr

. dortoir (4 lits maximum), 12 studios (3 mois maximum), 2 T2, 4 logements d'insertion, 9 logements d'intégration

. 4 appartements

PARTAGE ET TRAVAIL

35 place Jean Moulin

03000 MOULINS

Tél : 04 70 20 93 14

Fax : 04 70 20 86 46

Email : direction.partage_et_travail@aliceadsl.fr

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

. 11 appartements (logement d'insertion)

PÔLE "RÉINSERTION SOCIALE ET HÉBERGEMENT D'URGENCE"

51 avenue Meunier

03000 MOULINS

Tél : 04 70 20 23 43/ 04 70 34 11 80

Fax : 04 70 35 11 89

. fonctionnent toute l'année 24 h/24

. hébergement en accueil collectif : accueil d'urgence (1 à 5 nuits, 5 places, après orientation du 115) - hébergement moyens séjours (27 places)

. hébergement individuel en appartement : 7 appartements en CHRS (24 places), 5 logement d'urgence ALT (17 places), 2 baux glissants (/OPAC)

. Contacts : accueil jour : 04 70 44 56 28 - accueil santé publique et de proximité : 04 70 35 78 03 - ASV : 04 70 34 96 82

VILTAÏS - RÉSIDENCE @NIMA

Résidence sociale - FJT
Avenue du Professeur Etienne Sorrel
03000 MOULINS
Tél : 04 70 48 25 00
Fax : 04 70 48 26 48
Email : residence.anima@viltais.eu
Web : <http://www.viltais.net>
. sous forme de nuitée ou hébergement au mois

ASSOCIATION ALIÉ (CHRS)

11 Place Jean Epinat - BP 12 244
03202 VICHY CEDEX
Tél : 04 70 31 44 88
Fax : 04 70 31 09 75
Email : direction@association-alie.com
. Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) du lundi au vendredi de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
. Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : fonctionne toute l'année 24 h/24, public majeur, conventionné ASEF pour l'accueil femme enceinte et mère avec enfant(s). Capacité d'accueil : 32 places avec suivi socio-éducatif, dont 5 places d'urgence (de 19 h à 8 h) (1 nuit maximum)
. Lits Halte Soins Santé (LHSS) : fonctionne toute l'année 24 h/24, public majeur. Capacité d'accueil : 8 places avec suivi médical et socio-éducatif, admission sur dossier

HABITAT ET HUMANISME (HH)

8 rue du Portugal
03200 VICHY
Tél : 04 70 98 31 60
Fax : 04 70 98 31 60
Email : allier@habitat-humanisme.org
Web : <http://www.habitat-humanisme.org>
. association d'insertion par le logement qui propose à des familles des logements et un accompagnement social

RÉSIDENCE SOCIALE FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS VICTORIA

Résidence Althéa
13 rue de l'Emballage
03200 VICHY
Tél : 04 70 96 55 50
Fax : 04 70 97 83 39
Email : fjtvictoria@orange.fr
Du lundi au vendredi de 8 h à 22 h toute l'année

VII- L'INSERTION PAR LE LOGEMENT

Droit au logement opposable (DLO), caution, engagement national pour le logement . . . toutes les actualités sur :
<http://www.logement.gouv.fr>

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALLIER

Hôtel du département
1 avenue Victor Hugo - BP 1669
03016 MOULINS CEDEX
Tél : 04 70 34 40 03
Fax : 04 70 34 40 40
Email : cginfo@cg03.fr
Web : <http://www.allier.fr>
Direction de l'Habitat et du Logement (DHL)
Bât : Hôtel de Sampigny
Email : reynard.y@cg03.fr
. dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et la marginalisation, le conseil général apporte sa contribution à l'accès et au maintien des personnes potentiellement en difficulté dans leur logement. Il participe également à l'amélioration des conditions d'habitation

VIII- LES ASSOCIATIONS AU SERVICE DES PERSONNES EN DETRESSE

Il existe de nombreuses possibilités d'aide aux personnes en difficulté. Les associations, répertoriées ci-dessous, peuvent aider à trouver une solution.

SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE (SOLAL)

Espace Arc en Ciel
Rue du 1er mai
03600 COMMENTRY
Tél : 04 70 09 22 65
Email : assoc.solal@orange.fr
. tous les jeudis de 14 h 30 à 17 h, distribution de colis alimentaires (fonctionne du 1er avril au 30 novembre)

EPICERIE SOCIALE

MME DENISE

8 rue du Président Wilson

03300 CUSSET

Tél : 04 70 30 51 70

Email : danielle.denise@ville-cusset.fr

. vente de produits de 1ère nécessité à prix bas

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - COMITÉ DE VICHY/CUSSET/BELLERIVE (SPF)

Rue Andreau (ancien Bâtiment des Sources Régina)

03300 CUSSET

Tél : 04 70 31 41 82

Fax : 04 70 96 90 17

Mardi, mercredi et jeudi de 14 h 30 à 17 h 30

. activités développées à l'adresse de toute personne en difficulté (en situation irrégulière ou régularisée) : accueil, écoute, aide, information, accompagnement . . .

. services réguliers : aide alimentaire (toutes des 2 semaines, le jeudi après-midi, sur dossier d'inscription), vestiaire, matériel et objets divers, aide financière . . .

. autres lieux : CCAS, 1er étage, 21 rue d'Alsace à Vichy, les lundis de 14 h à 16 h (tél : 04 70 97 18 50 poste 149) - CCAS, Esplanade des Anciens Combattants à Bellerive-sur-Allier, les vendredis (Tél : 04 70 58 43 80)

LES RESTAURANTS DU COEUR

Espace Croix des Rameaux

03800 GANNAT

Tél : 04 70 90 33 87

Mardi et vendredi de 14 h à 16 h de décembre à mars

. informations 2010 non communiquées

. aide alimentaire, soutien, écoute, conseil et aide à l'insertion

SECOURS CATHOLIQUE

20 place Hennequin

03800 GANNAT

Tél : 04 70 90 83 15

. accueil, écoute, réorientation, aide alimentaire (après rencontre avec les assistantes sociales) : le 2ème et 4ème jeudi du mois de 9 h à 11 h 30 (sauf juillet et août)

. aide vestimentaire (dons ou vente à bas prix) : le jeudi de 14 h à 16 h 30 (sauf pendant les vacances scolaires)

COMMUNAUTÉ EMMAÛS VAL DE CHER

26 rue du 14 juillet

03100 MONTLUÇON

Tél : 04 70 28 85 46

Fax : 04 73 04 01 73

Email : emmaus-du-val-de-cher@orange.fr

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 15

. aide aux personnes en difficulté. Accueil et insertion des jeunes (foyers, logement). Logement de travailleurs et personnes en difficulté

DÉLÉGATION LOCALE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE MONTLUÇON

25 rue Barathon

03100 MONTLUÇON

Tél : 04 70 05 17 17/06 75 87 78 08

Email : dl.montlucon@croix-rouge.fr

Web : <http://www.croix-rouge.fr>

lundi au vendredi de 14 h à 18 h (voir 20 h) - samedi de 14 h à 16 h

LES ENFANTS DE LA RÉPUBLIQUE

89 avenue Albert Thomas

03100 MONTLUÇON

Tél : 04 70 29 03 03/06 07 69 96 99

Sur RDV

. permanence à la Maison des Association, rue des Presles le samedi de 11 h à 12h

. promotion de la citoyenneté, lutte contre les discriminations, accompagnement des jeunes (logement, emploi), conférences débats organisées régulièrement sur les sujets sensibles de l'actualité, réunions dans les quartiers Dunlop (salle Loury) et La Verrerie (salle de réunion) tous les vendredis

. jeunes de moins de 30 ans

LES RESTAURANTS DU COEUR - LES RELAIS DU COEUR DE L'ALLIER

2 et 4 rue des Droits de l'Homme

03100 MONTLUÇON

Tél : 04 70 28 55 99

Email : ad03.siege@restosducoeur.org

Web : <http://www.restosducoeur.org>

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h - pendant l'intercampagne du lundi au vendredi de 9 h à 14 h

. aide alimentaire : distribution de repas pendant la période hivernale pour les plus démunis

. relais du coeur : aide à la personne (écoute, échange, . . .) . bébés du coeur : aide alimentaire, vestiaires, informations sur la santé, la nutrition, l'hygiène, . . .

. aide à l'insertion : activités relais (couture, cuisine, coiffure, peinture, initiation à l'informatique, aide aux démarches administratives), "Jardins du coeur" : chantier d'insertion, alphabétisation, cinéma et théâtre, resto bébés.

LES RESTAURANTS DU COEUR BÉBÉS

20 avenue de Fontbouillant
03100 MONTLUÇON
Tél : 04 70 07 08 52
Lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h
. aide alimentaire, vestimentaire, matériel de puériculture, jouet . . .

SECOURS CATHOLIQUE - COMITÉ LOCAL

24 bis rue Achille Allier
03100 MONTLUÇON
Tél : 04 70 05 19 97
Fax : 04 70 05 19 97
Mardi et jeudi de 14 h à 17 h : aide et accueil - mardi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h : ateliers
. réponse aux situations d'urgence : accueil, aide alimentaire, aide aux factures, . . . Atelier pour personnes isolées. Familles d'accueil de vacances pour les jeunes enfants de 5 à 11 ans (grandes vacances seulement). Aide pour payer les colonies et camps de vacances

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (SPF)

9 rue de la Gaieté
03100 MONTLUÇON
Tél : 04 70 05 85 02
Fax : 04 70 05 85 02
Email : spf.montlucon@free.fr
Mercredi et vendredi de 14 h à 17 h
. aide alimentaire, vestimentaire, petits matériels pour la maison, accès à la culture et aux vacances pour toute la famille, accueil, écoute

ACCUEIL DE JOUR ET 115

M. GUIEZE
64 rue du Jeu de Paume
03000 MOULINS
Tél : 04 70 44 56 28
Fax : 04 70 34 95 14
. accueil, écoute, accompagnement, orientation vers l'hébergement, vers les partenaires sociaux, offre de services : prestations d'hygiène, alimentaires, accompagnement administratif, aide à la lecture, écriture . . .
. fermé le week-end

BANQUE ALIMENTAIRE

MME LIPOWIEZ
35 rue de Bernage
03000 MOULINS
Tél : 04 70 96 29 31
Email : bancalim03@orange.fr
Web : <http://www.banquealimentaire.org>
Lundi matin
. les banques alimentaires collectent, gèrent et partagent des denrées alimentaires pour aider l'homme à se restaurer

COMMUNAUTÉ EMMAÛS

80 quai d'Allier
03000 MOULINS
Tél : 04 70 34 95 80
Fax : 04 70 44 82 85
Email : emmaus.moulins@gmail.com
Web : <http://www.emmaus-france.org>
. Pour les dépôts : d'octobre à mars : du mardi au samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Ventes : mercredi et samedi de 14 h à 17 h 30 - D'avril à septembre : mercredi de 14 h à 17 h 30 et samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
. accueil 7 jours/7, hébergement de compagnons travaillant à la restauration de matériels

DÉLÉGATION LOCALE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE MOULINS

M. TARRIANT
Centre Commercial Les Chartreux
Route de Decize
03000 MOULINS
Tél : 04 70 34 22 59
Email : dl.moulins@croix-rouge.fr/crfmoulin@aliceadsl.fr
Web : <http://www.croix-rouge.fr>
Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - vendredi de 14 h à 17 h
. vestiboutique ouverte les lundi, mardi, jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le vendredi de 14 h à 17 h
. vestiaire gratuit pour situation d'urgence
. aide financière à la demande des assistantes sociales
. aide alimentaire d'urgence avec prise en charge et suivi par assistantes sociales de secteur

FOYER ACCUEIL ET VIE

MME FOUCHER

31 rue Baudin

03000 MOULINS

Tél : 04 70 20 91 63

Contact : MME ROBIN

Email : famillerobin2@wanadoo.fr

. procure aux familles venant visiter les détenus du Centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure, le soutien matériel et moral dont elles peuvent avoir besoin

LES RESTAURANTS DU COEUR - LES RELAIS DU COEUR

12 cours de Bercy

03000 MOULINS

Tél : 04 70 46 26 38

Web : <http://www.restosducoeur.org>

. aide alimentaire en période hivernale : mardi et vendredi de 9 h à 11 h 30, l'été (fermé du 1er avril au 20 mai) : mardi de 9 h à 11 h (12 cours de Bercy)

. relais du cœur : alphabétisation, couture, cuisine, informatique, coiffure, aide à la personne ; relais bébé (lundi de 14 h à 16 h 30) : Champmilan, bâtiment F2, 03000 Moulins, tél : 04 70 46 46 01

SECOURS CATHOLIQUE

Délégation départementale

Maison diocésaine Saint-Paul

20 rue Colombeau

03000 MOULINS

Tél : 04 70 44 10 41

Fax : 04 70 46 14 41

Email : sc-moulins@secours-catholique.org

Web : <http://www.secours-catholique.asso.fr>

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

. le Secours Catholique analyse les causes d'exclusion et d'injustice, alerte l'opinion publique, agit sur les institutions, travaille en partenariat avec d'autres associations

. service enfance (aide aux devoirs, organisation de séjours, orientation vers des mouvements éducatifs), permet à des familles des séjours en vacances, attribue chaque semaine des secours financiers, aide au logement temporaire, aide aux détenus et à leurs familles, visite aux personnes âgées et aux malades

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE (SPF)

5 rue des Magnots

03000 MOULINS

Tél : 04 70 46 43 52

Fax : 04 70 35 25 85

Web : <http://www.secourspopulaire.fr>

Mardi et mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h 16 h

. aide alimentaire, aide vestimentaire, aides aux vacances, accueil, écoute

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

20 rue Colombeau

03000 MOULINS

Web : <http://www.st-vincent-de-paul.org>

Correspondance

44 rue de Villars

03000 MOULINS

. visites aux personnes malades, âgées, isolées

CROIX-ROUGE FRANÇAISE - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER (CRF)

33 Route de Montmarault

03500 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

Tél : 04 70 45 63 07

Email : dd03@croix-rouge.fr

Web : <http://www.croix-rouge.fr>

. lutte contre les exclusions : accueil, écoute, visites, suivi psychologique

. aide alimentaire, aide vestimentaire, aide au logement, hébergement d'urgence, samu social, aide à la réinsertion, secours divers, distribution dans les rues, soins médicaux, lutte contre l'illettrisme, aide aux prisonniers, ...

ALIÉ - ACCUEIL DE JOUR

50 avenue Victoria

03200 VICHY

Tél : 04 70 31 09 75

Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (8 h 30 à 10 h sur RDV)

ASSOCIATION HORIZON

77 avenue de Gramont

03200 VICHY

Tél : 04 70 31 47 29

Email : horizon.asso@laposte.net

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30

. aides matérielles et psychologiques, accompagnement à l'emploi, au logement, écrivains public, petit déjeuner, activités diverses : relais "théâtre", relais "jardin" ...

BANQUE ALIMENTAIRE

MME LIPOWIEZ

26 avenue Croix de Saint-Martin

03200 VICHY

Tél : 04 70 96 29 31/06 99 80 58 57

Email : bancallier@live.fr

Web : <http://www.banquealimentaire.org>

Lundi après-midi et jeudi matin

. les banques alimentaires collectent, gèrent et partagent des denrées alimentaires pour aider l'homme à se restaurer

. antenne sur Commeny et Moulins ouverte 1 matinée par semaine

DÉLÉGATION LOCALE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE VICHY/CUSSET/BELLERIVE (CRF)

M. GENDRAU

3 rue de l'Imprimerie

03200 VICHY

Tél : 04 70 98 35 88

Fax : 04 70 98 35 88/06 78 28 01 59

Email : dl.vichy@croix-rouge.fr

. permanence le mercredi à partir de 19 h

LES RESTAURANTS DU COEUR

M. CHANET

53 avenue Victoria

03200 VICHY

Tél : 04 70 31 44 60

Web : <http://www.restosducoeur.org>

. distribution alimentaire (en période hivernale : du lundi au samedi de 9 h 30 à 11 h 30, l'été : mardi de 9 h 30 à 11 h 30), repas chauds à partir de début décembre pour les SDF

. relais du coeur : couture, repassage, vestiaire, service d'aide à la personne (accueil, écoute)

SECOURS CATHOLIQUE - COMITÉ LOCAL DE VICHY

28 place Jean Epinat

03200 VICHY

Tél : 04 70 98 23 72

Fax : 04 70 97 60 95

Email : secours-catholique.vichy@orange.fr

Lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h

. aide alimentaire, vestimentaire, aides matérielles (vaisselle, linge de maison), service d'accueil et d'écoute, cours de soutien scolaire, alphabétisation, visites à domicile des personnes âgées ou isolées, cours d'informatique, de couture, de cuisine, atelier de travaux manuels, boutique sociale (vêtements hommes, femmes, enfants), gère un restaurant social d'accueil (du 14 novembre au 30 avril) pour personnes en situation de ressources définies (demander un bon au CCAS de Vichy)

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

MME PONS

27 boulevard Carnot

03200 VICHY

Tél : 04 70 97 03 48/04 70 31 98 87

Email : ar.pons@cegetel.net

Web : <http://www.ssvp.fr>

Mardi de 14 h 30 à 16 h 30

. visites (domicile, maison de retraite, milieu hospitalier) des personnes malades, âgées, isolées, handicapées

. accueillir, écouter, secourir toute les personnes en difficultés

. échange et partage : réunion amicale autour d'un goûter le dernier dimanche de chaque mois

LES RESTAURANTS DU COEUR

MME BASSOT

Salle municipale Daniel Balavoine

Le Plessis

03400 YZEURE

Tél : 04 70 44 00 90

Email : contact@restoduceur.org

Web : <http://www.restosducoeur.org>

. aide alimentaire (distribution le mardi et vendredi de 9 h à 11 h)

SECOURS CATHOLIQUE

Antenne Yzeure

29 rue de la République

03400 YZEURE

Tél : 04 70 46 08 39

Email : sc-moulins@secours-catholique.asso.fr

. accueil, écoute, ateliers

IX- AUTRES FORMES D'AIDES

1) Aide pour le service du téléphone

Réduction sociale téléphonique :

Certaines personnes (bénéficiaires RSA, AAH, ASS, certains invalides de guerres) titulaires d'une ligne téléphonique fixe, peuvent bénéficier d'une réduction de leur facture de téléphone.

Le montant, fixé chaque année, est de 4,21 € HT par mois. Les opérateurs doivent s'y conformer ou appliquer un montant plus favorable pour les consommateurs. A titre d'exemple, chez France Télécom, l'abonnement comprenant la réduction sociale téléphonique s'élève à 5,43 € HT par mois (au lieu du tarif normal de 13,38 € HT).

L'abonné doit faire parvenir sa demande à l'organisme gestionnaire de la prestation (CAF, Pôle emploi ou MSA) au titre de laquelle le droit à la réduction sociale est ouvert. Celui-ci délivre une attestation à l'abonné. L'abonné doit transmettre cette attestation, accompagnée du nom de l'opérateur qui le dessert et du numéro de sa ligne téléphonique, au prestataire chargé de la gestion du dispositif de réduction sociale téléphonique.

La réduction sociale est accordée, puis reconduite, par période de 12 mois après vérification des droits de l'abonné.

Prise en charge des dettes téléphoniques :

Les personnes en situation d'exclusion sociale peuvent solliciter une aide pour assurer le paiement de leur dette téléphonique. Les dépenses prises en charge concernent uniquement l'abonnement au service téléphonique fixe et les communications nationales vers des abonnés au service téléphonique fixe ou mobile.

Les personnes concernées doivent s'adresser, au plus tard dans les 30 jours qui suivent la mise en demeure signifiée par l'opérateur téléphonique, au secrétariat d'une commission départementale chargée de l'examen des dossiers d'endettement téléphonique. Les personnes qui saisissent la commission bénéficient, à partir du moment où celle-ci a avisé l'opérateur, d'un accès restreint aux services gratuits et d'urgence. Cette obligation pour l'opérateur cesse une fois que le préfet a statué sur la demande de prise en charge et au plus tard 90 jours après la date de réception par l'abonné de la mise en demeure. Le préfet statue sur les demandes en tenant compte du niveau de ressources, de la situation familiale du demandeur et des justifications apportées à l'appui de la demande. La dette pourra être totalement ou partiellement couverte selon les cas.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr>

2) Maintien du service de l'électricité

Les consommateurs d'électricité disposant de faibles ressources peuvent bénéficier, sur leur demande et pour leur résidence principale, d'un tarif spécial "de première nécessité" pour alléger leurs factures d'électricité.

Ce dispositif est ouvert aux personnes titulaires d'un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance inférieure ou égale à 9 kVa, et dont le montant mensuel des ressources est celui qui ouvre droit à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C). Lorsque plusieurs contrats de fourniture d'électricité sont conclus au sein d'un même foyer, le tarif de première nécessité ne s'applique qu'à un seul des ces contrats.

Il s'agit : d'une réduction de l'abonnement en électricité, ainsi que d'une réduction sur les 100 premiers kilowatt-heures consommés par mois. Le montant total de ces deux réductions peut varier de 30 à 50 % selon le nombre de personnes que compte le foyer.

Les organismes d'assurance maladie communiquent aux fournisseurs d'électricité, au plus tous les trimestres, les noms, prénoms et adresses des consommateurs qui sont susceptibles de bénéficier du tarif de première nécessité ainsi que le nombre de personnes que compte le foyer. A partir des informations fournies par les organismes d'assurance maladie, les fournisseurs d'électricité adressent à leurs consommateurs une attestation à remplir et à leur renvoyer.

La réduction est accordée pour une durée de 1 an, renouvelable après validation des droits par les organismes d'assurance maladie.

Le bénéfice du tarif de première nécessité se cumule, depuis le 15 août 2008, avec le tarif spécial de solidarité accordé aux personnes disposant de faibles ressources pour réduire leurs factures de gaz naturel, Et avec les aides proposées par le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et notamment avec l'aide accordée en cas de factures impayées.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr>

3) Maintien du service de l'eau

Les personnes ou familles en situation précaire peuvent demander à bénéficier d'une aide exceptionnelle lorsqu'elles ne peuvent plus faire face à leurs dépenses d'eau.

Elle consiste en une prise en charge financière de tout ou partie des factures d'eau non acquittées et au maintien de la fourniture de l'eau jusqu'à la décision faisant suite à la demande d'aide des intéressés.

Les personnes qui sont abonnées directement à un service de distribution d'eau doivent présenter leurs demandes d'aide aux impayés au service social du conseil général, au centre communal d'action social ou à la caisse d'allocations familiales. Une commission solidarité eau est ensuite chargée d'examiner ces demandes. Elle peut décider d'une prise en charge totale ou partielle de la facture d'eau impayée. Elle peut en outre être amenée à réexaminer une demande dans le cas où tous les éléments nécessaires n'auraient pas été portés à sa connaissance lors du premier examen.

Pendant le délai de traitement des demandes et tant que la commission ne s'est pas prononcée, aucune coupure d'eau ne peut-être effectuée par le distributeur d'eau.

Pour les personnes qui ne sont pas abonnées directement à un service de distribution d'eau, notamment celles qui habitent des logements collectifs et qui paient l'eau dans leurs charges, la demande d'aide aux impayés relève du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Pour toute information, s'adresser au service social du Conseil Général, à son distributeur d'eau, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) (Pôle DDASS) de son département.

Source : <http://vosdroits.service-public.fr>

4) Aide aux transports

Pour faciliter les déplacements sur le réseau TER Auvergne et favoriser l'insertion sociale et professionnelle, la région Auvergne met en place **la carte Billet Solidarité (BS)** qui donne droit à une réduction de 75% sur l'achat de chaque billet.

Cette carte s'adresse aux résidents en Auvergne :

- demandeurs d'emploi non imposables indemnisés à moins de 80 % du SMIC,
- demandeurs d'emploi non imposables ayant épuisé leurs droits,
- jeunes de moins de 26 ans en projet d'insertion,
- salariés (y compris contrats aidés) à temps partiel ayant un revenu inférieur à 80 % du SMIC, inscrits au Pôle Emploi et non imposables,
- bénéficiaires du RSA,
- bénéficiaires de la couverture médicale universelle complémentaire (CMU-C),
- bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Les formulaires de demande sont à retirer dans les gares SNCF, les agences Pôle Emploi et les missions locales.

Pour en savoir plus : 0 820 024 355, <http://www.ter-sncf.com/auvergne>

X- LES ORGANISMES D'AIDE AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

Consultez la fiche EIJ n° 3.01 : "Rechercher un emploi".